

Aix-en-Provence, le 3 septembre 2013

NON au développement de sites industriels éoliens sur le massif des Monges

**Motion du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur
prise en conseil d'administration du 26 juin 2013**

Madame le Préfet des Alpes de Haute-Provence,
Monsieur le Maire de Bayons,
Madame la Directrice de la DREAL PACA,

Nous avons pris connaissance du projet de « fermes » éoliennes sur la commune de Bayons dans le massif des Monges.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA alors appelé le CEEP) avait déjà alerté en 2009 les représentants de l'Etat sur l'impact du développement de projets industriels photovoltaïques sur les espaces naturels qui font la richesse et l'image de la Haute-Provence.

Le constat aujourd'hui reste le même. Malgré quelques remises en cause importantes (site de la Barben dans les Bouches-du-Rhône), des centaines d'hectares de milieux naturels ont d'ores et déjà été durablement détruits.

La création de « champs » d'éoliennes avec des mâts de plus de 100 mètres de hauteur, des pistes d'accès à grands gabarit, des surfaces bétonnées, etc., est envisagée sur les crêtes du massif des Monges.

Ils auront un impact majeur sur des espaces d'une grande qualité paysagère et abritant des espèces sensibles à ce type d'aménagements.

Outre la biodiversité qu'ils hébergent, ces sites sont également, et depuis longtemps, **le lieu de vie de personnes dont l'économie est directement liée à la qualité des espaces naturels.**

Le CEN PACA propose d'ailleurs d'apporter sa contribution aux réflexions en cours sur un projet de **développement local du massif des Monges** (Parc naturel régional, Géoparc) qui s'appuie sur les richesses du patrimoine naturel reconnues au titre de l'inventaire des ZNIEFF (site 04113100 Massif des Monges – Crête du Raus – montagne et crête de Guéruen – pâturage de Chine – Cloche de Barles – bois de la Taillaye – bois et crêtes des Gardes – les Vergères).

De nombreuses espèces animales et végétales protégées ou menacées sont présentes sur ce secteur : azuré du serpolet, ancolie de Bertoloni, bérardie

SIÈGE SOCIAL :

CEN PACA
890, chemin de
Bouenhoure Haut
13090 - Aix-en-Provence
Tél. +33 (0)4 42 20 03 83
Fax. +33 (0)4 42 20 05 98

www.cen-paca.org

CODE APE : 9104 Z
N° SIRET : 340 747 047 00025

Membre de la
Fédération des
Conservatoires
d'espaces naturels

laineuse, orchis grenouille, ibéris nain... Les grands rapaces, reconnus comme sensibles aux risques de collision avec les pales d'éoliennes, tels que le vautour fauve, l'aigle royal ou le circaète Jean-le-Blanc, utilisent ces crêtes pour leurs déplacements en zones de chasse.

En revanche, quels bénéfices en termes d'emplois de ces sites industriels ? Ces équipements emploient très peu de personnes localement, au regard des surfaces consommées et des impacts paysagers et environnementaux.

Afin de lutter contre l'effet de serre et les pollutions liées aux énergies fossiles, les associations environnementales de la Région PACA œuvrent depuis longtemps pour le développement des énergies renouvelables pour peu qu'elles respectent la biodiversité et s'inscrivent dans une véritable démarche de développement durable et pas uniquement d'opportunisme financier.

Et nous militons davantage pour l'économie de l'énergie et la réduction de la consommation des espaces naturels !

A nos yeux, ce projet n'est pas compatible avec les enjeux écologiques présents sur le massif des Monges.

Au regard de ces éléments, le Conseil d'administration du CEN PACA s'oppose au projet industriel éolien sur la commune de Bayons.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Vincent Kulesza
Président du CEN PACA

Copie à :
Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Conseil général des Alpes de Haute-Provence
France Nature Environnement
Les Conservatoires d'espaces naturels
WWF
Chambre régionale d'agriculture
Associations environnementales régionales et départementales de PACA